

Mauvaises d'Adoles en ligne

Mon image et le réseau...
Moi et les autres

Une réflexion sur les réseaux sociaux, la communication
et l'adolescence par les collégiens messins



Retrouvez le projet sur Internet et sur BornyBuzz,
le média de quartier participatif et citoyen
<http://bornybuzz.fr>



Le projet

Les Bandes Dessinées

Le projet a été mené avec le collège des Hauts de Blémont de Metz Borny sur l'ensemble de l'année scolaire 2013 - 2014. Une classe de cinquième a été impliquée, à travers plusieurs cours. Les élèves ont travaillé sur un scénario commun en cours de français, puis chacun a pu décliner « son histoire » lors de la réalisation graphique en cours d'arts plastiques. Chaque élève a réalisé une bande dessinée : certaines sont présentées intégralement ici, alors que des extraits des autres composent l'habillage graphique de l'exposition.

Crédits :

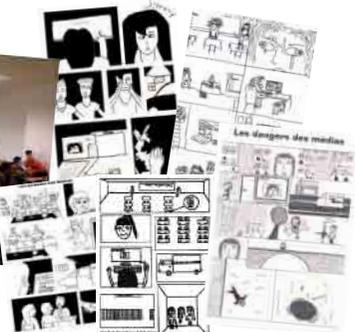
Les élèves de 5^{ème} 1 :

- Yakoub A.
- Fatima A.
- Delfin B.
- Kubra B.
- Chainese B.N.
- Younes B.
- Muruvvet B.
- Enes B.
- Kenz H.
- Mehdi H.
- Necmeddin I.
- Faysal K.
- Roddy K.
- Chloé M.
- Bryan P.
- Alizée S.
- Kimberley S.C.
- Hanan S.A.
- Salmon S.
- Mikail Y.

Remerciements à l'équipe pédagogique du collège

Les Hauts de Blémont de Metz Borny :

- Monsieur HENRY, Principal
- Madame THONNATE, Enseignante d'Arts Plastiques
- Monsieur THIS, Enseignant de Français
- Madame BORDIN, Assistante pédagogique



Un travail d'ados

L'ensemble des images, vidéos et contenus proposés dans le cadre de cette exposition ont été élaborés avec et par des collégiens de la Ville de Metz. L'ambition de ce projet est de faire des jeunes des acteurs de la prévention en les accompagnant dans leur expression, en les informant, mais également en respectant la force et la brutalité de leur messages.

Objectifs

Symbole commun d'une génération, 93% des 15-17 ans et 81% des 13-15 ans disposent d'un compte sur un réseau social, chiffre encore plus impressionnant, les $\frac{3}{4}$ des 11-13 ans possèdent déjà un téléphone, le plus souvent connecté à Internet.

Gérer au détail près son image, alimenter son journal quotidien est vécu, trop souvent, comme une énorme pression par les jeunes, poussant certains vers la dépression ou vers des actes violents ou répréhensibles.

L'objectif de ce projet « Mon image, le réseau... Moi et les autres » est de faire face aux changements de paradigmes intervenant dans l'enceinte et à l'extérieur des établissements scolaires avec la démocratisation de l'accès et de l'utilisation des réseaux sociaux. Il s'agit de s'appuyer sur l'expérience des jeunes, mais également de les informer et de prévenir.

Ce projet de sensibilisation et de prévention n'a pas pour but de diaboliser, d'inviter à la défiance ou à l'interdit. La plupart des faits réels ou imaginaires recensés ici sont autant des marques de l'adolescence que de notre société. Internet n'est qu'un facteur, diablement efficace.

Un partenariat

Le projet « Mon image, le réseau... Moi et les autres » est développé par l'association La Passerelle, en partenariat avec les collèges Messins. L'action a été développée de manière spécifique aux différents établissements, avec comme supports :

- la bande dessinée avec le collège des Hauts de Blémont de Metz Borny : un récit collectif a été imaginé par une classe de cinquième en cours de français, lequel a été décliné individuellement en cours d'Arts Plastiques.

- La vidéo avec le collège Jules Lagneau de Metz Bellecroix : dans le cadre de la « classe image », 5 clips vidéo ont été réalisés par les élèves.

Le projet a été réalisé grâce au soutien de la Ville de Metz, dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Histoires d'ados

Contexte

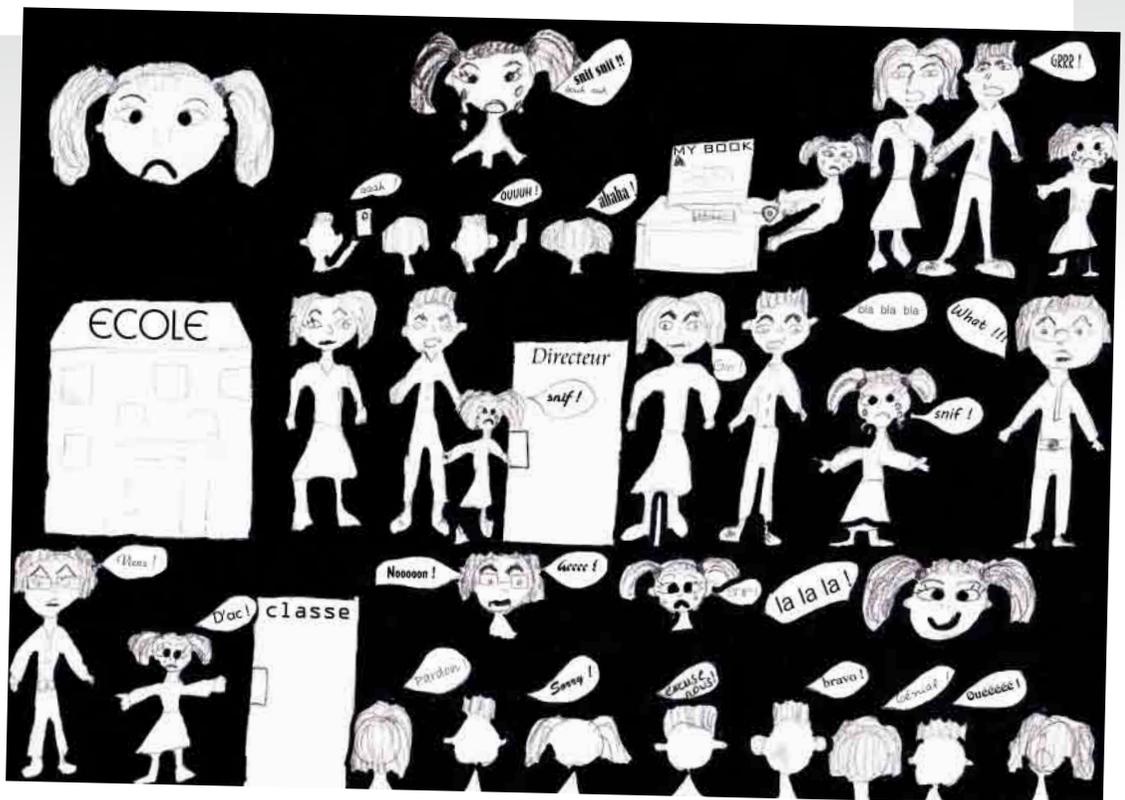
Une élève passe au tableau : elle va réciter une poésie devant sa classe. L'exercice devient d'autant plus difficile que plusieurs camarades se moquent de sa différence physique. Pleurs. Malheureusement, les choses ne s'arrêtent pas là : la scène a été filmée avec un téléphone portable et diffusée sur un célèbre réseau social « MyBook »...

Ces bandes dessinées ont été réalisées par les collégiens des « Hauts de Blémont » à Metz Borny.

Une trame commune a été imaginée en classe de français par les élèves, qui avaient préalablement été sensibilisés et qui avaient commencé leur réflexion sur le sujet, tant à partir d'éléments extérieurs qu'en se basant sur leur expérience.

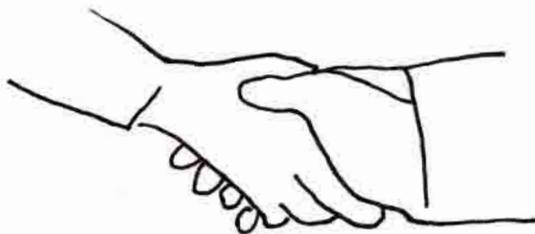
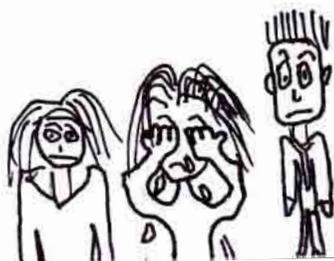
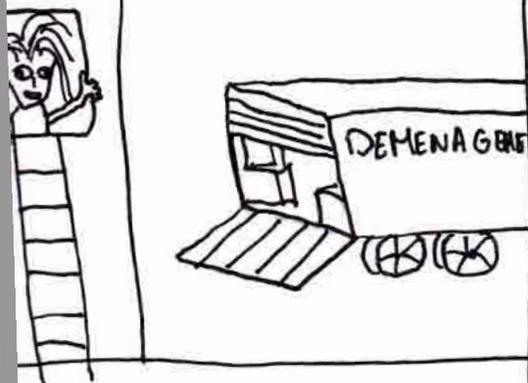
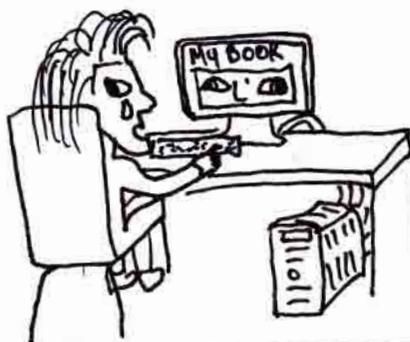
A partir de cette histoire de collégienne humiliée sur un réseau social imaginaire, chaque jeune a développé sa propre conclusion : un déménagement, la poursuite des moqueries, des drames, mais aussi des fins plus heureuses où chacun prend conscience du mal qu'il a fait.

Finalement, à travers les réseaux sociaux, les collégiens parlent des vrais sujets : le vivre ensemble, les discriminations, l'adolescence, la différence...



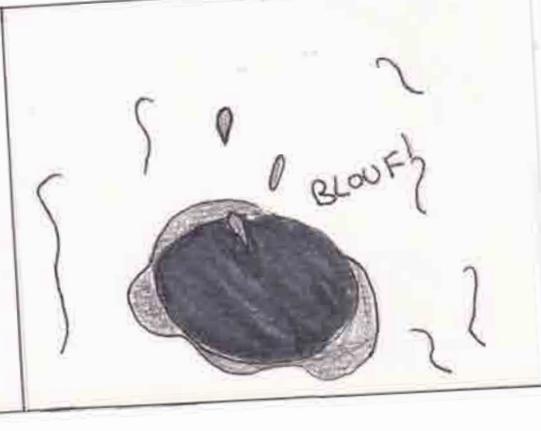
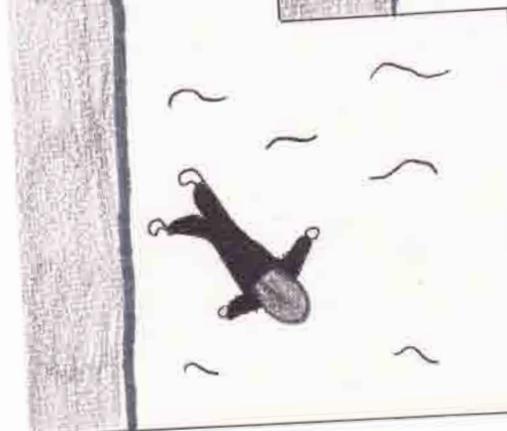
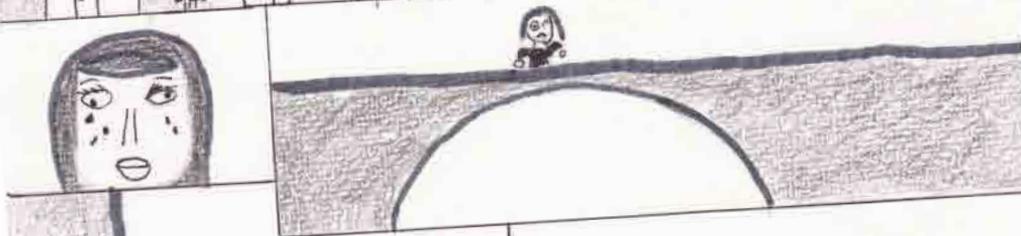
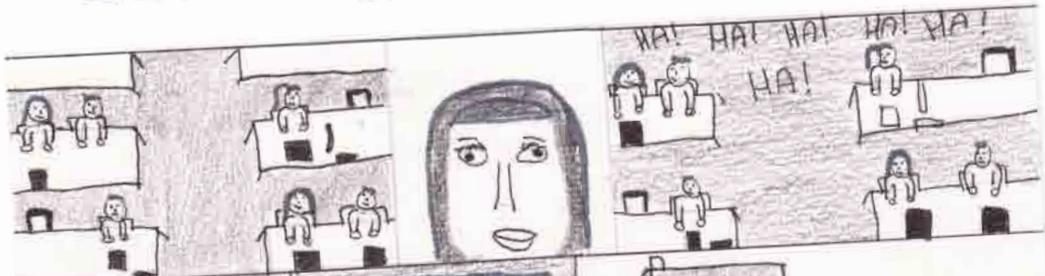
Histoires d'ados

La discrimination

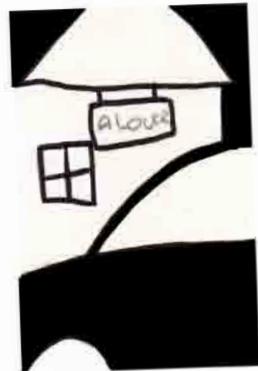
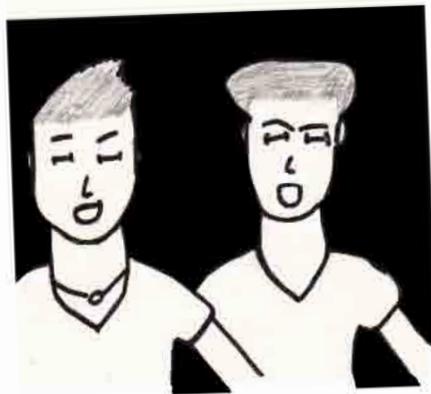
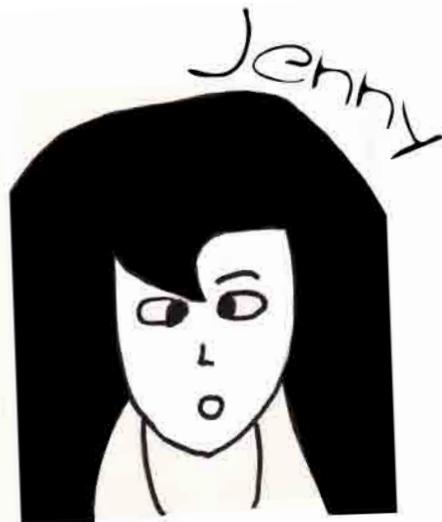


Histoires d'ados

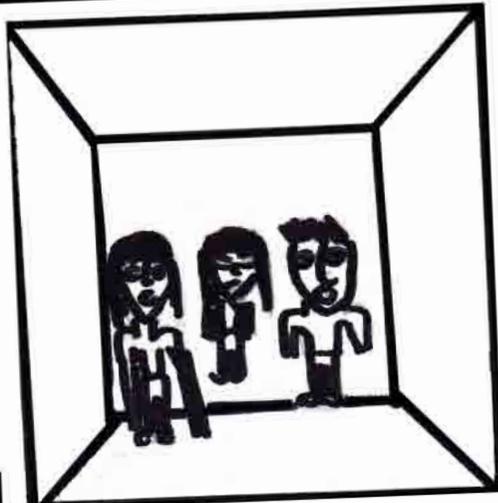
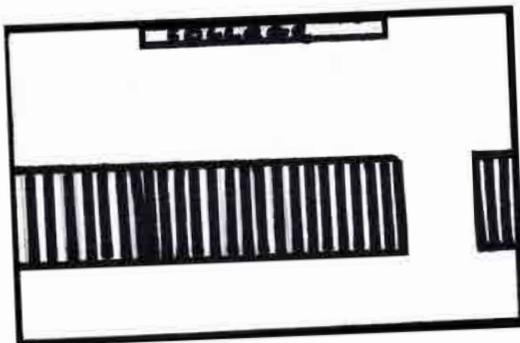
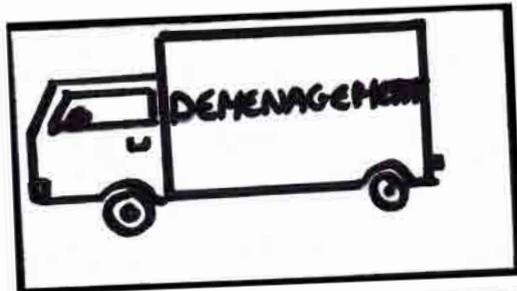
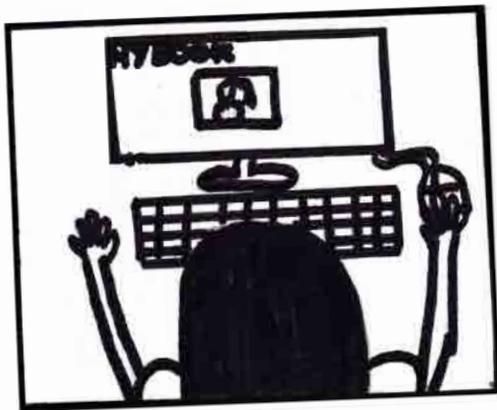
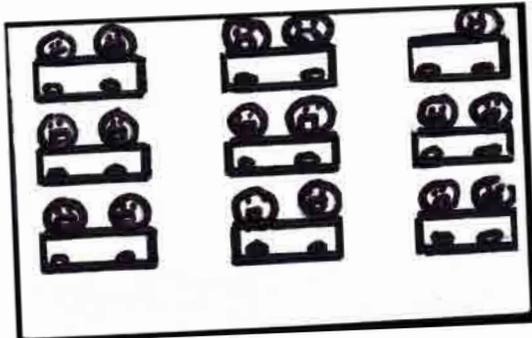
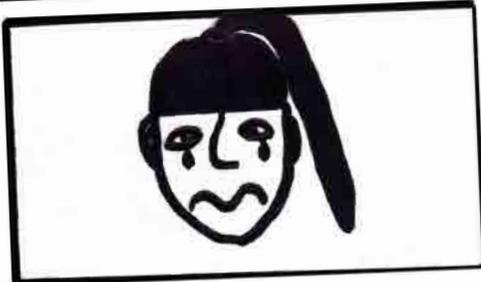
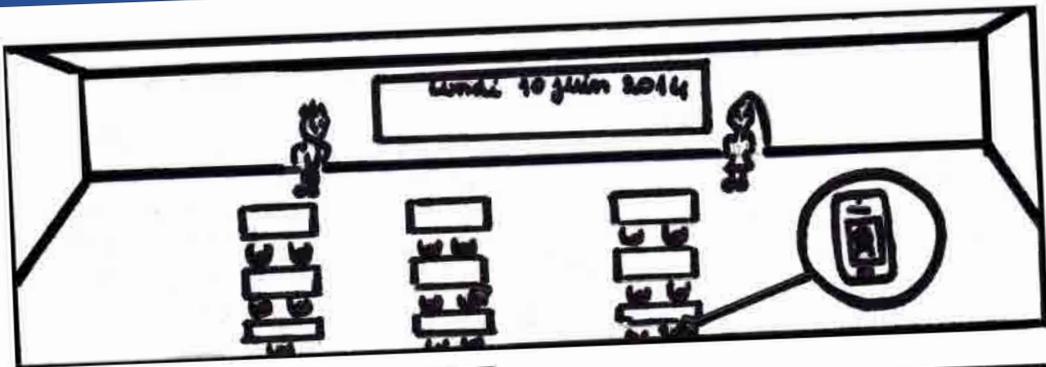
Les dangers des médias



Histoires d'ados



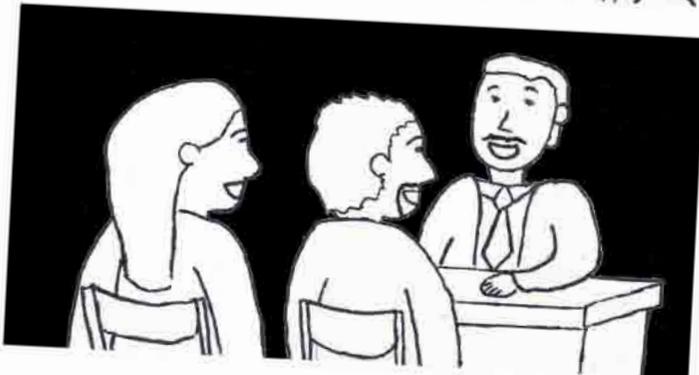
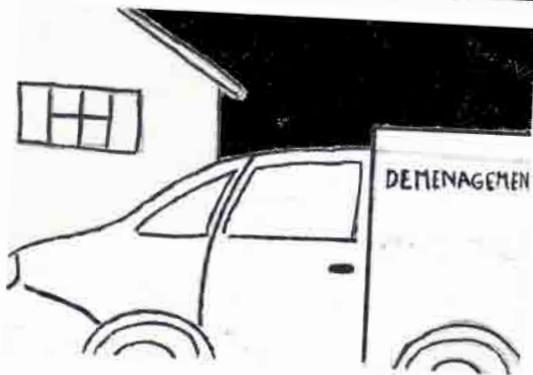
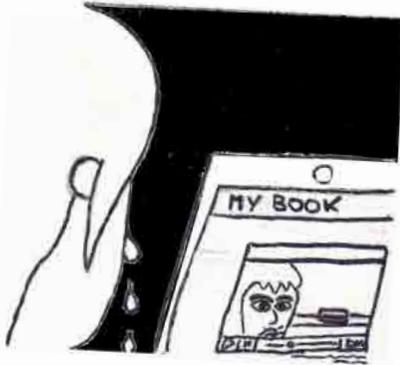
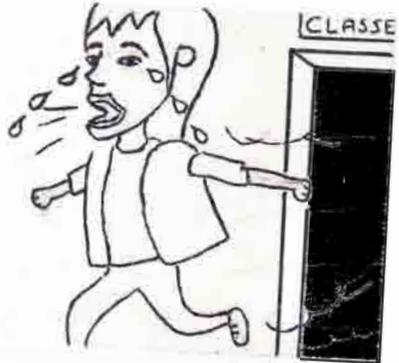
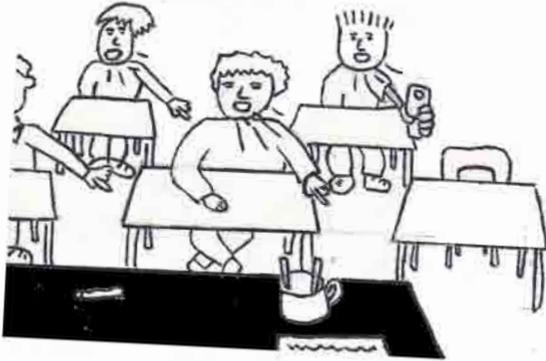
Histoires d'ados



DISCRIMINATION

Histoires d'ados

LES DANGERS DES MEDIAS



En pratique

L'expression sur le Web

A savoir :

Ce que vous dites sur Internet vous engage !

Les informations qui circulent sur les réseaux sociaux sont considérées comme publiques même si tout le monde n'a pas accès à ces contenus.

Vous avez un site, vous êtes responsable !

Vous êtes aussi responsable des commentaires publiés par les autres sur votre propre site internet, blog, page personnelle, forum, etc.

Certains SMS ou eMails peuvent être utilisés comme des preuves devant la justice.

Plus les années passent, plus les juges admettent la preuve par courrier électronique ou SMS.

Si les principes du « secret des correspondances » et du respect à la vie privée interdisent la production en justice des emails et des SMS qui ne nous sont pas destinés, ce principe comporte cependant de nombreuses exceptions légales.



Ce que dit la loi

Légalement, les mineurs devraient normalement avoir un accord des deux responsables légaux pour publier des informations sur Internet !

Les personnes qui publient des propos injurieux, diffamatoires ou provoquants encourent (Article 226-1 du Code Pénal) :

- 45 000 € d'amende
- 1 an d'emprisonnement



Le bon réflexe

En cas de provocation ou insulte sur Internet :

- Ne pas répondre
- Faire une photo / une capture d'écran
- Signaler le commentaire ou le contenu à « l'hébergeur » (l'administrateur du site responsable)



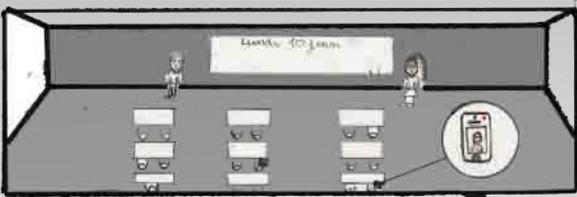
En pratique

Publier des images

A savoir :

Dès lors qu'elle se rapporte à une personne identifiée ou identifiable, l'image d'une personne est « une donnée à caractère personnel ». Le droit à l'image permet à toute personne de s'opposer - quelle que soit la nature du support utilisé - à la reproduction et à la diffusion, sans son autorisation, de son image.

Comme toutes les règles, le « droit à l'image » vous protège et s'impose à vous !



Concrètement

Si on veut publier ses photos sur Internet, mieux vaut se poser quelques questions :

Pour un enregistrement dans un lieu public (photos, vidéos, sons...)

> il faut un accord des personnes reconnaissables

Avec la bonne autorisation ?

Pour les mineurs :

accord écrit daté et signé sur papier des responsables légaux

Pour les majeurs :

accord écrit daté et signé sur papier de la personne

L'accord doit préciser :

- La durée de diffusion
- Les supports de diffusion
- Les objectifs de la diffusion

(Si vous êtes le diffuseur, vous devez conserver ces documents durant toute la durée de la cession des droits.)

Toute personne a le droit de s'opposer à la diffusion de son image sans son autorisation.

Ce que dit la loi

le « droit à l'image » est un droit attaché à la personne. (Article 9 du Code Civil et Article 226-1 du Code Pénal)

Les principes de la loi « Informatique et Libertés » s'appliquent à tous, entreprises ou particuliers. (Loi du 6 janvier 1978, modifiée par décret du 6 août 2004)

Publier des photos ou des vidéos sans l'accord des personnes qui apparaissent, c'est potentiellement (Article 226-1 du Code Pénal) :

- 45 000 € d'amende
- 1 an d'emprisonnement



En pratique

L'usurpation d'identité

A savoir :

Appliqué aux outils numériques et à Internet, l'usurpation d'identité consiste à utiliser, sans votre accord, **des informations permettant de vous identifier.**

Il peut s'agir, par exemple, de vos nom et prénom, de votre adresse électronique, ou encore de photographies.... Ces informations peuvent ensuite être utilisées à votre insu, notamment pour souscrire sous votre identité un crédit, un abonnement, pour commettre des actes répréhensibles ou nuire à votre réputation.

Comme souvent, ce qui peut sembler amusant entre amis peut devenir dramatique sur Internet !

Ce que dit la loi

L'usurpation d'identité c'est : « le fait d'usurper l'identité d'un tiers en vue de troubler sa tranquillité ou celle d'autrui, ou de porter atteinte à son honneur ou à sa considération ».
(Article 226-4-1 du Code Pénal)

Le code pénal prévoit :

- 45 000 € d'amende
- 1 an d'emprisonnement

Mieux vaut prévenir

210.000 personnes sont victimes d'une usurpation d'identité chaque année au travers d'internet ou par récupération physique de données selon une étude du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie publiée en 2009.

Sur Internet, les données sensibles sont :

- le nom d'utilisateur et les mots de passe
- le numéro de sécurité sociale
- le numéro de compte, de carte bancaire ou le code secret
- le nom de jeune fille de votre mère ou les informations permettant de contourner les codes à travers des séries de questions « secrètes »
- la date de naissance

Dans de nombreux cas, quelques précautions suffisent à éviter ce qu'on identifie souvent comme un « piratage » :

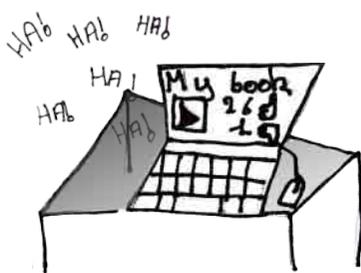
- N'envoyez pas votre mot de passe par e-mail et ne le communiquez à personne !
- Si vous trouvez suspect un e-mail, un message instantané ou une page Web vous demandant des informations personnelles ou financières, ne répondez pas.
- Ne saisissez pas votre mot de passe sur un site que vous affichez depuis un lien contenu dans un e-mail ou message instantané.
- Portez une attention particulière lorsqu'on vous demande de vous connecter, vérifiez que l'adresse internet correspond bien au site que vous recherchez.
- Signaler les messages suspects à votre fournisseur de courrier électronique.



Le bon réflexe

Si vous constatez une usurpation d'identité :

- Ne pas répondre, ni chercher à contacter directement le coupable présumé
- Faire une photo / une capture d'écran
- Pour les mineurs, signaler le commentaire ou le contenu à un parent, un enseignant, etc.
- Pour les majeurs, signaler le contenu à l'hébergeur et aux services de Police le cas échéant



Le projet

Retrouvez la suite de l'action sur BornyBuzz.fr

Les clips vidéo

Le projet a été mené avec le collège Jules Lagneau de Metz Bellecroix sur l'ensemble de l'année scolaire 2013 - 2014. Les élèves de quatrième ont travaillé dans le cadre de la « classe image ».

Les élèves ont travaillé en petits groupes et cinq clips ont été réalisés. A travers cette action, ils ont eu l'occasion de découvrir le principe du scénario, du story-board, de la photographie ou du montage vidéo.

Mise en garde

Notre monde n'est pas exempt de violences. Avoir 15 ans est parfois une violence. La découverte, l'impossible, l'amour, l'autre, le possible.

Les contenus de ces clips vidéo peuvent choquer. Ils n'ont pas pour objectif de blesser ou heurter, mais contiennent des passages implicitement violents.

Il s'agit de supports de prévention : nous invitons donc les parents à protéger les plus jeunes et les plus sensibles à tenir compte de cet avertissement.



Crédits :

Les élèves de la « classe image » :

- Rosella L.
- Gaëlle G.
- Marion V.
- Yasmine A.
- Justine D.
- Adrien D.
- David G.
- Lizzie G.
- Océane V.
- Chana A.
- Nesrine M.
- Bacou N.

Remerciements à l'équipe pédagogique du collège Jules Lagneau de Metz Bellecroix :

- Madame WEIDMANN, Principale
- Madame SAPICAS, Enseignante classe image
- Monsieur SCHULER, Enseignant classe image

La tortue



Caro est une collégienne sans histoire jusqu'au jour où un message sur Internet la plonge dans la colère...



Ask Me



Un message anonyme et cruel change la vie d'une ado...



Bamboula



Chana pense que c'est très amusant de se moquer des autres jusqu'au jour où tout se retourne...



Marche ou crève



Les meilleures amies peuvent devenir les pires ennemies, juste pour un mec ?



Round ...



Pourquoi sur Internet on fait des choses qu'on ne ferait jamais dans la vie ?

